



Conseil d'Administration du 17 février 2017

Résolution n° 2017/04 – CA

relatif à l'adhésion au groupement de commande

« environnement habillement » 2017-2020

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 et R.331-1 et suivants,

Vu l'article 8, relatif aux groupements de commande, du décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics définissant notamment les modalités de création et fonctionnement des groupements de commande.

Vu la résolution 2016/21 portant décision favorable à l'adhésion au groupement de commande « environnement - habillement » du PNE pour la période 2017-2020

Sur proposition de Monsieur le directeur du Parc national des Écrins,

- approuve la proposition d'adhésion de l'établissement public Parc national des Écrins au groupement de commande « *groupement environnement habillement* » pour mettre en place un cadre commun portant sur :
  - a/ les prestations de service d'une plate forme logistique comprenant notamment le contrôle quantitatif des livraisons fournisseurs, le colisage des commandes agents et l'expédition des colis
  - b/ l'acquisition d'un logiciel de commandes en ligne comprenant notamment son adaptation en cas de besoin ainsi que la maintenance curative et évolutive
- reconnaît l'Office national de la chasse et de la faune sauvage comme coordonnateur du dit groupement de commande,
- mandate Monsieur le directeur du Parc national des Écrins pour signer la convention et le règlement intérieur de ce groupement négociée avec les autres partenaires, telle que le projet figure en annexe, pour assurer tout acte de gestion lié à ce projet.

Le Président du Conseil d'Administration

Bernard HERITIER

Le Directeur

Pierre COMMENVILLE